

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70

**Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône**

SEANCE DU 24 AVRIL 2024

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation et d'affichage : 5 avril 2024

PRESENTS : (11 membres)

Mesdames Marie BRETON, Viviane CARSANA, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Jean-Luc BRULE, André MARTHEY, Yves PELLETIER.

ABSENTS EXCUSÉS : (3 membres)

Madame Magalie ROSE, Messieurs Denis DAGOT, Ludovic TABIS.

ONT DONNÉ POUVOIR : (2 pouvoirs)

Monsieur Ludovic TABIS à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.
Monsieur Denis DAGOT à Monsieur Pascal GAVAZZI.

VOTE :

Votants : 13 ; pour : 13 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY.

DELIBERATION N°9

OBJET : Chaufferie de Apremont - subvention CCRT FEDER

Monsieur le Président rappelle que la commune d'Apremont a transféré au SIED 70 la compétence « chaufferie bois et réseau de chaleur » pour un projet de chaufferie biomasse destiné à desservir l'école, le périscolaire et la salle des fêtes.

La production de chaleur sera réalisée par une chaudière bois plaquettes d'une puissance de 60 kW et une chaudière fioul d'appoint/secours de 80 kW. Le réseau de chaleur aura une longueur de 67 ml.

Il précise que, selon les estimations du bureau d'études, le coût général du projet (travaux + ingénierie) est de 417 000 € HT.

Monsieur le Président indique que ce projet a obtenu un financement de la Préfecture via les fonds DSIL.

Aussi, Monsieur le Président propose pour la maîtrise d'œuvre et les travaux le plan de financement définitif suivant :

REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240424-DEL18985240

Dépenses		Recettes		
		Financeurs	Montant	Pourcentage
Maitrise d'œuvre – études d'avant-projet	8 163 €	ADEME MOe	5 714 €	70 %
		Autofinancement	2 449 €	30 %
Travaux Ingénierie	408 837 €	CCRT – Fonds chaleur ADEME	86 610 €	21 %
		DSIL	85 000 €	21 %
		FEDER	23 786 €	6 %
		Autofinancement	213 441 €	52 %
Total dépenses	417 000 €	Total recettes	417 000 €	100 %

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté,
- 2) **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de l'ADEME au titre du Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT),
- 3) **DECIDE** de solliciter une subvention au titre du FEDER auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté,
- 4) **CHARGE** Monsieur le Président de déposer les dossiers de demande d'aides publiques correspondants.
- 5) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- 6) **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX



REÇU EN PREFECTURE

le 07/05/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20240424-DEL IB9B5240